



Pekuakamiulnuatsh
Takuhikan

X1 102 011 U25

Procès-verbal de la réunion spéciale de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan tenue à la salle 203 du Centre administratif, 1671, rue Ouatshouan à Mashteuiatsh, le lundi 27 mars 2017 de 8 h 20 à 8 h 25.

SONT PRÉSENTS : M. Gilbert Dominique, chef
M^{me} Marjolaine Étienne, vice-chef
M. Stéphane Germain, vice-chef
M. Patrick Courtois, conseiller
M. Jonathan Germain, conseiller
M. Charles-Édouard Verreault, conseiller
M^{me} Josée Buckell, greffière

SONT ABSENTS : M^{me} Julie Rousseau, conseillère (congé de maternité)
M^{me} Louise Nepton, directrice générale (congé maladie)

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Développement des ressources humaines et administration
 - 3.1 Amendement n° 7 de l'entente financière 2017-2018 à 2020-2021 - Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC) et Santé Canada
4. Levée de la réunion

1. **OUVERTURE DE LA RÉUNION**

Le chef Dominique assume la présidence de la réunion. Le quorum étant atteint, la réunion est officiellement ouverte.

RÉUNION SPÉCIALE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par M. Stéphane Germain
Appuyé de M. Patrick Courtois
Adopté à l'unanimité

3. DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES ET ADMINISTRATION

3.1 AMENDEMENT N° 7 DE L'ENTENTE FINANCIÈRE 2017-2018 À 2020-2021 - AFFAIRES AUTOCHTONES ET DU NORD CANADA (AANC) ET SANTÉ CANADA

RÉSOLUTION N° 6656

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie, souhaite fournir certains programmes et services aux membres de la communauté;

CONSIDÉRANT que ces programmes et services touchent principalement les domaines de l'éducation, de la santé et du mieux-être collectif, du développement social, des infrastructures communautaires, de la gouvernance, du développement économique ainsi que des services d'aide à l'enfance et à la famille;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est signataire d'une entente de financement avec Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC) et Santé Canada;

CONSIDÉRANT que cette entente de financement est en vigueur depuis le 1^{er} avril 2016, et ce, jusqu'au 31 mars 2021;

CONSIDÉRANT qu'AANC et Santé Canada désirent amender cette entente afin d'ajouter un montant total de 932 434 \$ pour l'année financière 2016-2017 qui se compose comme suit :

- Un financement de 543 379 \$ d'AANC pour le maintien des foyers nourriciers afin rembourser le déficit de l'année financière 2015-2016;
- Un financement de 31 971 \$ d'AANC pour la réalisation d'un diagnostic sur l'entrepreneuriat (SDEI);



RÉUNION SPÉCIALE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

- Un financement de 14 800 \$ d'AANC pour le développement des produits haut de gamme en fourrure pour le marché des croisières (SDEI);
- Un financement de 31 496 \$ d'AANC relatif aux revendications de l'Inondation de 1926;
- Un financement d'AANC de 25 000 \$ pour fournir des renseignements sur les besoins et le contexte particuliers de l'Agence des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations (SEFPN);
- Un financement supplémentaire de 181 841 \$ d'AANC pour le centre de conditionnement physique;
- Un financement de 90 242 \$ de Santé Canada pour la contribution globale pour les programmes suivants :
 - Programme canadien de nutrition prénatale (PNCP);
 - Pour des communautés en bonne santé - Santé mentale (PCBS/SM)
 - Programme national de lutte contre l'abus d'alcool et des drogues chez les Autochtones (PNLAADA)
 - Programme de lutte contre l'abus des solvants chez les jeunes (PLASJ);
 - Mode de vie sain - Services de soins infirmiers en hygiène publique et Représentants en santé communautaire (RSC);
 - PCSC Soins infirmiers - Service direct (PCSC);
 - Gestion de la planification en matière de santé (Gouvernance);
 - Fonctionnement et Entretien (F&E);
 - Prévention du suicide (PS);
 - Services de santé non-assurés - Transport pour raison médicale (SSNA-TRM);
 - Violence familiale.
- Un financement de 13 705 \$ de Santé Canada pour la contribution préétablie pour les soins à domicile et en milieu communautaire (SDC).

CONSIDÉRANT que Santé Canada désire amender cette entente afin d'ajouter un montant total de 85 201 \$ pour l'année financière 2017-2018 qui se compose comme suit :



RÉUNION SPÉCIALE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

- Un financement de 71 495 \$ pour la contribution globale;
- Un financement de 13 706 \$ pour la contribution préétablie.

CONSIDÉRANT que Santé Canada désire amender cette entente afin d'ajouter un montant total de 75 200 \$ pour les années financières 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021 qui se compose comme suit :

- Un financement de 61 495 \$ pour la contribution globale;
- Un financement de 13 705 \$ pour la contribution préétablie.

IL EST RÉSOLU d'approuver cet amendement et de signer l'entente de financement avec les Affaires autochtones et du Nord Canada et Santé Canada pour un montant total de 932 434 \$ pour l'année financière 2016-2017, faisant passer celui-ci à 36 630 866 \$;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'approuver cet amendement et de signer l'entente de financement avec les Affaires autochtones et Nord Canada et Santé Canada pour les montants approuvés des exercices subséquents;

IL EST DE PLUS RÉSOLU de désigner le chef et les conseillers à signer cet amendement.

Proposée par M^{me} Marjolaine Étienne
Appuyée de M. Charles-Édouard Verreault
Adoptée à l'unanimité

4. LEVÉE DE LA RÉUNION

Levée de la réunion à 8 h 25, proposée par M^{me} Marjolaine Étienne appuyée de M. Jonathan Germain et adoptée à l'unanimité.

La greffière,



Josée Buckell

